

Bulletin Trimestriel sur la Responsabilité Juridique des Entreprises - Numéro 10, Septembre 2013

Bienvenue à ce 10e numéro du Bulletin Trimestriel sur la responsabilité juridique des entreprises. Tous ceux qui s'intéressent aux questions relatives à la responsabilité juridique des entreprises reçoivent ce bulletin dans le but de les assister. Nous mettons en relief les développements importants et certains nouveaux procès présentés sur notre site, nous réactualisons des résumés de procès existants sur notre site et publions d'autres informations. [Notre portail sur la responsabilité juridique des entreprises](#) est une plateforme d'informations en ligne qui fournit des ressources aussi bien pour les juristes que les non-juristes - y compris les victimes, les militants, les ONG, les entrepreneurs, les avocats qui poursuivent en justice les entreprises et ceux qui défendent ces dernières. Les informations concernant les procès contre les entreprises pour de prétendues violations des droits de l'homme sont impartiales et concises - le but étant de démystifier ces procès. Chaque résumé se rapportant à une action en justice contient à la fois des documents des demandeurs et des défendeurs, dans la mesure où ils sont disponibles.

Si vous souhaitez nous voir traiter un sujet dans notre prochain bulletin, si vous connaissez une personne qui aimerait recevoir le bulletin ou si vous souhaitez vous désabonner, veuillez contacter Élodie Aba, Chercheur du Projet sur la Responsabilité Juridique des Entreprises, à aba@business-humanrights.org. Des numéros précédents de ce bulletin sont disponibles [ici](#). Ce bulletin est également disponible en anglais et en espagnol [ici](#).

1. Nouveaux résumés de procès sur le Portail sur la responsabilité juridique des entreprises : au cours des derniers mois, nous avons ajouté les résumés des procès suivants sur notre portail (pour le profil complet, veuillez cliquer sur l'hyperlien):

- [Procès African Barrick Gold \(concernant la Tanzanie\)](#) : En juillet 2013, un groupe de 12 Tanzaniens a intenté une action en justice contre deux entreprises affiliées à Barrick Gold auprès d'un tribunal du Royaume-Uni, pour une prétendue complicité dans les meurtres et exactions commis contre les villageois par la police en charge de la sécurité de la Mine de North Mara. Les demandeurs poursuivent African Barrick Gold et North Mara Gold Mine Limited (NMGML), en alléguant que la mine et NMGML sont sous le contrôle de la société African Barrick Gold et que cette dernière n'a pas empêché l'usage excessif de la force à la mine par la police. La société a nié ces allégations.
- [Procès COMILOG \(concernant le Gabon\)](#) : En 1991, la compagnie minière gabonaise COMILOG a licencié 955 travailleurs sans préavis ni indemnités et a déclaré qu'ils percevraient l'indemnité de licenciement en plusieurs tranches. Cependant, beaucoup de ces travailleurs affirment n'avoir jamais perçu d'indemnités de licenciement. Par la suite, la firme française ERAMET est devenue l'actionnaire majoritaire de COMILOG. En 2007, plus de 800 anciens travailleurs de COMILOG ont saisi le Conseil des Prud'hommes français alléguant un licenciement abusif et réclamant 65 millions d'euros de dommages et intérêts. En juin 2013, la Cour d'Appel de Paris a jugé que la justice française était compétente pour se saisir du dossier. Des ONG comme Sherpa considèrent cette affaire comme « emblématique du problème de la responsabilité des groupes de sociétés en matière d'atteintes à l'environnement ou aux droits humains commises pour leurs comptes à l'étranger ». Sherpa a ajouté que « La décision des juges d'appel pourrait être une nouvelle étape vers la reconnaissance de la responsabilité juridique des sociétés mères pour les activités de leur filiales... » (notre traduction non officielle; la déclaration officielle de Sherpa en français est disponible [ici](#)).
- [Procès Daimler \(complicité alléguée dans les exactions commises durant la « Guerre Sale » en Argentine\)](#) : En 2004, 23 citoyens argentins ont intenté un procès contre Daimler Chrysler (devenue Daimler aujourd'hui) auprès d'un tribunal américain en vertu de l'Alien Tort Claims Act et de la Loi de Protection des Victimes de Torture. Ils prétendaient que la filiale de Daimler, Mercedes Benz Argentine, collaborait avec les forces de sécurité de l'état pour kidnapper, détenir, torturer et tuer les demandeurs ou leurs proches parents, qui étaient employés de Mercedes Benz Argentine, durant la dictature militaire en Argentine. La Cour Suprême américaine entendra les arguments sur cette affaire durant sa session de 2013-2014.

- [Procès Danzer Group \(Rép. Dém. du Congo\)](#) : En avril 2013, deux ONG ont déposé une plainte en Allemagne contre Olof von Gagern, un haut dirigeant du Groupe Danzer, société d'exploitation de bois. Dans la plainte, von Gagern est accusé de complicité dans des violations des droits de l'homme perpétrées par la police et les militaires lors d'une attaque dans le village de Bongulu au nord de la République Démocratique du Congo (RDC) en mai 2011. Un groupe de villageois du Bongulu a déposé une plainte en RDC contre les militaires et officiers de police congolais prétendument impliqués dans cet incident en 2011. Les deux actions en justice sont en cours.
- [Procès Thomson Safaris \(peuple Masaï\)](#) : En février 2010, un procès fut intenté au nom de pasteurs Masaï auprès de la Haute Cour de Tanzanie contre Tanzania Breweries (TB) et Tanzania Conservation Ltd (TC), une filiale de la société américaine Thomson Safaris. Les demandeurs prétendent qu'ils ont été expulsés de force de leurs terres ancestrales par les défendeurs. La cour a statué en faveur des défendeurs et a classé l'affaire en mai 2013. Les demandeurs ont déposé une nouvelle plainte en juin 2013.

2. Développements dans les procès : il y'a eu des développements importants dans un certain nombre de procès présentés sur notre portail, y compris les suivants (pour une présentation complète de dossier, veuillez cliquer sur l'hyperlien):

- [Procès CACI, Titan \(aujourd'hui L-3\) à Abou Ghraïb](#) : En juin 2013, le tribunal qui se prononçait sur ce dossier a classé l'affaire, en jugeant, qu'à la suite de la jurisprudence de la Cour Suprême des Etats-Unis dans l'affaire [Kiobel contre Shell](#), il n'était pas compétent pour entendre l'affaire parce que les incidents sont survenus hors du territoire des Etats-Unis. Les demandeurs ont déposé un avis d'appel.
- [Procès pour réparation des dommages commis pendant l'apartheid](#) : En août 2013, une cour d'appel américaine a jugé qu'une plainte contre Daimler, Ford et IBM pour complicité présumée des crimes commis par le gouvernement sud-africain durant l'*apartheid* doit être renvoyée à la cour inférieure. La cour d'appel a recommandé le rejet de la plainte, en citant la jurisprudence dans l'affaire *Kiobel contre Shell*.
- [Procès Drummond \(violence contre des syndicalistes en Colombie\)](#) : En juillet 2013 un juge d'un tribunal fédéral américain a classé le dossier contre la société productrice de charbon Drummond jugeant que le tribunal n'avait plus la compétence pour entendre l'affaire, citant la jurisprudence dans l'affaire *Kiobel contre Shell*.
- [Procès Ford \(complicité alléguée dans les exactions commises durant la "Guerre Sale" en Argentine\)](#) : En mai 2013, une cour fédérale argentine a condamné trois anciens cadres de Ford Motors Argentine pour crimes contre l'humanité. Les trois hommes sont accusés d'avoir donné les noms, photos et adresses de travailleurs aux forces de sécurité qui ont enlevé 20 syndicalistes de l'usine de Ford dans la banlieue de Buenos Aires pour être torturés et interrogés. Ils ont ensuite été acheminés vers des prisons militaires.
- [Procès HudBay Minerals \(violations des droits de l'homme au Guatemala\)](#) : En juin 2013, la Cour Supérieure de l'Ontario a estimé que les procès peuvent être instruits devant un tribunal canadien.
- [Procès Kivalina \(réchauffement de la terre en Alaska\)](#) : En mai 2013, la Cour Suprême américaine a refusé d'examiner l'appel du village de Kivalina en Alaska dans son procès contre 19 sociétés pétrolières, gazières et énergétiques.
- [Procès contre KBR \(trafic d'êtres humains en Irak\)](#) : En août 2013, une cour fédérale américaine a rejeté les plaintes contre KBR en vertu de l'Alien Tort Act, mais elle a jugé que celles déposées en vertu du Trafficking Victims Protection Reauthorization Act sont recevables. Le procès est prévu en avril 2014.
- [Procès Nestlé \(assassinat d'un syndicaliste en Colombie\)](#) : En mai 2013, le procureur du canton suisse de Vaud a classé la plainte contre Nestlé parce qu'elle a été déposée après l'expiration du délai de prescription. Les demandeurs ont interjeté appel de la décision.
- [Procès PA Child Care \(le scandale "enfants contre argent"\)](#) : En mai 2013, une cour d'appel américaine a confirmé toutes les peines de Mark Ciavarella sauf une ; Ciavarella est un ancien juge qui était accusé d'avoir perçu des pots-de-vin pour en contrepartie envoyer des adolescents accusés de crimes dans deux centres privés de détention de mineurs.

- [Procès Rio Tinto \(conflit en Papouasie Nouvelle Guinée\)](#) : En juin 2013, une cour d'appel américaine a confirmé le classement de l'affaire, en citant la jurisprudence dans le procès *Kiobel contre Shell*.
- [Procès Shell \(pollution au Nigeria\)](#) : En mai 2013, l'ONG Les Amis de la Terre–Pays-Bas et des agriculteurs nigériens ont fait appel d'une décision antérieure prise par un tribunal néerlandais jugeant que Shell ne pouvait être tenue pour responsable aux Pays-Bas pour les actions de sa filiale nigérienne qui aurait causé des dommages environnementaux. [Dans un autre procès devant un tribunal du Royaume-Uni intenté par différents demandeurs](#), Shell a entamé des négociations pour un arrangement avec 15.000 Nigériens qui réclament une compensation pour des déversements pétroliers en 2008.
- [Procès Texaco/Chevron \(pollution en Equateur\)](#) : En juillet-août 2013, une cour fédérale américaine a confirmé les assignations signifiées par Chevron à Microsoft, Google et Yahoo! exigeant la divulgation d'informations privées sur des militants écologistes, journalistes, avocats et autres. Chevron a intenté cette action dans le cadre de son procès pour fraude contre certains plaignants équatoriens et leurs avocats relatif à la pollution pétrolière.
- [Procès Union Carbide/Dow \(Bhopal\)](#) : En juin 2013, une cour d'appel américaine a confirmé le classement par une cour inférieure du dossier contre Union Carbide concernant la fuite de gaz et la catastrophe de 1984. En juillet 2013, une cour indienne a assigné à comparaître la société Dow Chemical pour lui demander d'expliquer pourquoi sa filiale Union Carbide avait ignoré les précédentes assignations dans cette affaire.
- [Procès US Deepwater Horizon relatif à l'explosion et la marée noire du Golfe du Mexique](#) : Le procès de BP pour négligence est en cours depuis février 2013. BP a demandé la suspension des paiements aux victimes de la marée noire pendant qu'une enquête est menée sur de prétendues réclamations frauduleuses ; une cour fédérale américaine a rejeté cette requête en juillet 2013.
- [Procès Vedanta Resources \(Dongria Kondh à Orissa\)](#) : En avril 2013, la Cour Suprême indienne a confirmé l'interdiction d'activités minières dans les collines de Niyamgiri et a jugé que les droits des communautés de Dongria Kondh doivent être pris en compte avant de décider si le projet minier doit se poursuivre.
- [Procès Walmart \(discrimination liée au sexe aux Etats-Unis\)](#) : En août 2013, une cour fédérale a rendu une ordonnance refusant de certifier d'une procédure collective par les femmes plaignantes. Si les femmes veulent porter plainte contre Walmart, chacune d'entre elles devra le faire individuellement.

3. Nouvelles traductions : nous avons traduit les résumés de procès suivants en français:

- [Procès COMILOG \(Gabon\)](#)
- [Procès Qosmos \(Syrie\)](#)
- [Procès Shell \(Nigeria\)](#)
- [Procès SNCF \(Holocauste\)](#)
- [Procès Total en Belgique \(Myanmar\)](#)
- [Procès Veolia & Alstom \(projet de tramway de Jérusalem\)](#)

4. Bulletin trimestriel en anglais & en espagnol : Nous publions aussi ce bulletin dans son intégralité en anglais et en espagnol, disponible [ici](#). Si vous souhaitez le recevoir en anglais ou en espagnol dans le futur, veuillez nous aviser.

5. Documents d'information du Centre de Ressources

- **Document d'information annuel sur la responsabilité juridique des entreprises** : Nous publierons notre second Document d'information annuel sur la responsabilité juridique des entreprises dans les semaines à venir. Toute personne qui reçoit ce Bulletin Trimestriel recevra le document d'information annuel. Il fournira une vue d'ensemble globale des tendances et évolutions dans le domaine de la responsabilité juridique des entreprises au cours de l'année passée. Pour consulter notre Document d'information annuel de juin 2012 (seulement disponible en anglais), cliquez [ici](#).

- **Document d'information régional Amérique Latine & Caraïbes** : le Centre de Ressources vient de publier son premier Document d'information régional sur l'Amérique Latine & les Caraïbes. La section consacrée aux développements juridiques comprend des informations sur les procès contre des entreprises, y compris ce qui suit :
 - Des jugements de tribunaux argentins et chiliens relatifs aux actions des entreprises pendant les régimes militaires ;
 - Des procès de responsabilité environnementale contre des entreprises au Brésil, au Chili, au Costa Rica et en Equateur ;
 - Le procès HudaBay Minerals au Canada, concernant la violence au Guatemala ;
 - Des procès aux Etats-Unis contre des entreprises à propos de violence en Colombie et en Equateur ; et
 - Les procès contre Monterrico Metals au Royaume-Uni et au Pérou, concernant des allégations de détention, de torture et d'agression sexuelle au Pérou.

Le communiqué de presse et le Document d'information intégral sont disponibles [ici, en anglais et en espagnol](#).

- **Document d'information sur la liberté d'association** : en juillet, le Centre de Ressources a publié son premier Document d'information sur les entreprises & la liberté d'association. Il comprend aussi une section sur les procès contre BP, Coca Cola, Daimler, Drummond, Ford, Ledesma, Nestlé et Sinter Metal. Le communiqué de presse et le document d'information intégral sont disponibles [ici \(seulement en anglais\)](#).

- 6. Autres procès** : nous continuons d'étudier un certain nombre de procès susceptibles d'être présentés sur notre portail, dont beaucoup d'entre eux se déroulent dans des tribunaux hors d'Europe et de l'Amérique du Nord. Un tableau détaillant les résumés de procès qui sont affichés, ceux en préparation, et les procès en cours d'étude pour être présentés est disponible [ici](#). Nous cherchons toujours à ajouter de nouveaux dossiers à cette liste. Si vous avez des suggestions de procès pour des violations des droits de l'homme intentés contre des entreprises que nous devrions envisager d'ajouter à notre site, ou d'avocats que nous devrions contacter, veuillez nous en informer.